

VOUS AVEZ  
UN PROJET  
AUTOUR  
DE LA MER  
ET DE LA  
NORMANDIE ?

APPEL À PROJETS !

**ASSOCIATIONS, COLLECTIVITÉS,  
CLUBS SPORTIFS, ÉCOLES, CCAS...  
MOBILISEZ-VOUS ET CANDIDATEZ  
JUSQU'AU 5 DÉCEMBRE 2022**

**TOUTES LES INFOS SONT À RETROUVER SUR  
[WWW.ROLEXFASTNETRACE.COM/CHERBOURG](http://WWW.ROLEXFASTNETRACE.COM/CHERBOURG)**

**ET SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX  
[@ROLEXFASTNETRACECHERBOURG](https://www.instagram.com/rolexfastnetracecherbourg)**



ROYAL OCEAN RACING CLUB

**ROLEX FASTNET RACE**

**DESTINATION CHERBOURG-EN-COTENTIN**

*La légende revient*

**20 AU 29 JUILLET 2023**

**PRÉ-DÉPART ET ARRIVÉE DE LA COURSE**



**CHERBOURG**  
en Cotentin

**leCotentin**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**LA MANCHE**  
LE DÉPARTEMENT

**RÉGION**  
NORMANDIE

## REGLEMENT

### Appel à projets – Arrivée de la 50<sup>e</sup> Rolex Fastnet Race Association Arrivée Fastnet Cherbourg

#### Article 1 – L'appel à projets et thématiques

L'association Arrivée Fastnet Cherbourg lance un vaste appel à projets dans le cadre de l'arrivée de la 50<sup>e</sup> édition de la Rolex Fastnet Race en 2023 à Cherbourg-en-Cotentin. L'objectif est de fédérer le territoire autour de cet événement exceptionnel et laisser chacun s'en imprégner à travers des projets sociaux, culturels, artisanaux, sportifs, etc... pouvant mettre en valeur le territoire, promouvoir l'excellence et les compétences locales autour de l'arrivée de la course. Cet appel à projets est une carte blanche lancé aux différentes structures normandes leur permettant de devenir acteurs dans le cadre de l'organisation de l'arrivée de la 50<sup>e</sup> édition de la Rolex Fastnet Race. Tout projet proposé doit s'articuler autour des deux thèmes suivants : la mer et la Normandie.

Les projets devront se dérouler entre mars et juillet 2023, avant ou pendant l'événement.

*Exemples de projets à titre d'information : Une exposition, un projet pédagogique, une création artistique (décoration florale, peinture, sculpture, photo...), du Land Art, une fresque géante, un événement, une animation festive, un spectacle vivant...*

#### Article 2 - Organisateur

L'Appel à projets est organisé par l'association Arrivée Fastnet Cherbourg.

#### Article 3 - Candidatures

Le dossier de candidature pour l'appel à projets est disponible sur le site internet [rolexfastnetrace.com](http://rolexfastnetrace.com) rubrique « Cherbourg » ou sur simple demande à [arriveefastnetcherbourg@lecotentin.fr](mailto:arriveefastnetcherbourg@lecotentin.fr).

Le dossier est à remplir et valider en ligne. Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

L'appel à projet s'adresse à tous : communes, établissements culturels, clubs sportifs, établissements scolaires, associations, comité des fêtes, centres de loisirs, établissements médico-sociaux, bibliothèques, ...

#### Article 4 - Conditions d'inscription

Chaque projet doit être collectif et impliquer un minimum de deux personnes.

Un porteur de projet ne peut déposer qu'un seul dossier de candidature et ne peut pas concourir sous plusieurs profils. Les informations demandées sur le dossier d'inscription sont indispensables. Toute inscription incomplète, erronée ou ne remplissant pas les conditions requises sera considérée comme nulle et sera donc rejetée. Le projet proposé doit impérativement se situer sur la Normandie.

Il doit être désintéressé d'un point de vue commercial et ne doit pas valoriser une marque ou une entreprise du secteur privé.

#### Article 5 - Jury et critères de jugement

Le jury composé d'élus membres de l'association et de techniciens sera souverain pour la sélection des meilleures propositions. Les analyses se porteront à partir du présent règlement. Le jury se basera sur des critères de jugement portant sur le respect des thématiques, des dates indiquées, de la faisabilité, de l'intérêt public, de l'originalité, etc.

Les dossiers déposés au présent appel à projets ne pourront en aucun cas porter atteinte aux bonnes mœurs et à l'intégrité des personnes physiques ou morales. Ils seront classés hors concours si leur

contenu est contraire aux lois en vigueur. Aucune réclamation concernant l'intitulé de la désignation des lauréats ne pourra être faite.

#### **Article 6 – Accompagnement de l'association**

A l'issue du jury et après validation du conseil d'administration de l'association, les porteurs de projets retenus seront contactés. De temps d'échanges pourront être organisés. L'association apportera son concours dans la promotion de l'ensemble des projets retenus à travers ses canaux de communication : presse, site web, réseaux sociaux... un programme dédié à l'ensemble des projets retenus sera créé et valorisé.

Les porteurs de projets recevront une certification. Ils pourront être conviés dans le cadre d'événements dédiés à l'organisation de l'arrivée de la Rolex Fastnet Race.

Un espace valorisant l'ensemble des projets retenus sera mis en place sur le village de course pour promouvoir l'ensemble des projets qui auront été réalisés entre mars et juillet 2023.

#### **Article 7 - Responsabilité de l'association**

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'appel à projets sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité puisse être engagée de fait.

#### **Article 8 - Responsabilité du porteur de projet**

Le porteur de projet s'engage à ne pas faire d'action à but lucratif non autorisé sur l'espace occupé, créé ou animé. Il s'engage à assumer toute la responsabilité de son projet.

#### **Article 9 – Modifications**

Le projet retenu pourra faire l'objet de modifications après concertation et validation préalable entre l'association et le porteur de projet.

#### **Article 10 - Règlement des litiges**

La participation à l'appel à projets implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats. Toute contestation quelle que soit sa nature relative au présent règlement ou à l'appel à projets sera tranchée souverainement et en dernier ressort par l'organisateur.

#### **Article 11 – Droit à l'information**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et liberté », les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent appel à projets en s'adressant à l'organisateur : Association Arrivée Fastnet Cherbourg – Siège social – 8 rue des Vindits – 50130 Cherbourg-en-Cotentin.

#### **Article 12 – Communication**

L'association pourra diffuser le nom et la photographie des lauréats et de leurs projets à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives sans contrepartie financière.

#### **Article 13 – Convention**

Une convention sera signée entre l'association et le(s) Lauréat(s) pour acter les modalités des projets.